



Michel Kelly-Gagnon
Président du CPQ

SUR L'ÉCRAN RADAR DU CPQ...

De nombreux dossiers sollicitent l'intervention du CPQ en ce début d'année 2008. En voici un bref survol.

En janvier, nous avons travaillé à susciter un climat plus favorable aux investissements en participant aux consultations du Groupe d'étude sur les politiques fédérales en matière de concurrence (voir p. 6 du présent bulletin) et à celles du Groupe de travail québécois sur l'investissement des entreprises (voir bulletin de janvier).

Nous avons apporté aussi la touche finale à notre mémoire sur la *Loi sur l'équité salariale*, qui a été déposé officiellement le 31 janvier et qui sera présenté en commission parlementaire au cours du mois de février.

En matière de santé et de sécurité du travail, le CPQ terminera à la fin du mois de février ses consultations sur la proposition de réforme du financement des coûts non imputés de la CSST et fera connaître rapidement sa position finale dans ce dossier.

Parmi les autres dossiers qui retiendront notre attention au cours de la première moitié de l'année, notons :

- les budgets provincial et fédéral;
- le projet de loi sur la retraite progressive;
- la réforme de la *loi sur les compagnies*;
- le rapport Gagné sur les aides fiscales aux régions ressources;
- le rapport Castonguay sur le financement des services de santé.

Parallèlement à ces dossiers, le CPQ continue de s'affirmer comme tribune de choix pour les décideurs politiques : en plus de recevoir le ministre du Travail, M. David Whissell (8 février), le CPQ accueillera aussi prochainement le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad (17 mars). Nous espérons vous compter nombreux à ces événements.

Cette liste n'est qu'un survol des dossiers sur notre écran radar en ce début d'année. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous vous sentez interpellés par l'un ou l'autre de ces enjeux!

Michel Kelly-Gagnon

Le président du CPQ invité d'honneur de l'Institut de développement urbain

Près de 150 personnes ont assisté le 16 janvier dernier à la conférence prononcée par le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, en ouverture à *Perspectives 2008*, un événement annuel de l'Institut de développement urbain du Québec (IDU) sur les perspectives économiques, immobilières et politiques.

M. Kelly-Gagnon a insisté d'entrée de jeu sur la solide performance de l'économie canadienne par rapport aux autres grands pays industrialisés malgré quelques nuages à l'horizon.

Il a souligné néanmoins qu'un écart appréciable de niveau de vie (15 %) subsiste entre le Québec et le reste du Canada, un écart dont la première cause est le plus faible nombre d'heures travaillées au Québec, une cause qui pourrait se résorber avec la diminution du fardeau fiscal des particuliers.

La deuxième cause étant la plus faible productivité, le président du CPQ a évoqué deux pistes de solution à cet égard : une plus grande flexibilité du marché du travail et la réduction du fardeau réglementaire.

Membre du CPQ, l'IDU est dirigé par Raymond C. Bouchard, président-directeur général. L'organisme compte plus de 200 membres et célèbre l'an dernier son 20^e anniversaire.

La version intégrale de ce discours peut être obtenue auprès du directeur des communications du CPQ, Patrick Leblanc.

DERNIER RAPPEL : LE MINISTRE DU TRAVAIL AU CPQ



David Whissell
Ministre du Travail

DÉJEUNER-CAUSERIE AVEC LE MINISTRE DU TRAVAIL, M. DAVID WHISSELL

Le vendredi 8 février prochain, dans le cadre d'un Forum des membres, le CPQ recevra le ministre du Travail du Québec, M. David Whissell.

L'événement, qui se déroulera à huis clos, sera une occasion unique d'échanger des vues avec le ministre sur les orientations qu'il entend poursuivre en matière de travail.
FAITES VITE, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !

Pour vous inscrire, veuillez visiter [la section des événements du CPQ](http://www.cpq.qc.ca) au www.cpq.qc.ca. Tables de six personnes disponibles.

Santé et sécurité du travail

LE CPQ PROCÈDE AU RECENSEMENT DES PROBLÉMATIQUES PATRONALES



Robert Borduas
Vice-président - santé et
sécurité du travail

Le vice-président santé et sécurité du travail du CPQ, M^e Robert Borduas, vient de mettre sur pied un comité de travail qui aura pour objectif de répertorier les problématiques patronales générées au fil des ans par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ainsi que par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Plusieurs spécialistes en santé et sécurité du travail siégeront à ce comité dont la première rencontre aura lieu le 6 février prochain. Le comité devrait produire d'ici la fin du mois de mai 2008 un document de travail sur les principales revendications patronales en santé et sécurité du travail.

Dans l'exécution de ses travaux, le comité examinera toutes les représentations faites depuis près de 30 ans par le CPQ afin de régler les irritants suscités par les deux lois précédemment mentionnées, que ces représentations aient été faites dans le contexte de rencontres avec le ministre du Travail, par des interventions en commission parlementaire, devant différents comités ou tout simplement par des rencontres avec la haute direction de la CSST.

Cette initiative viendra compléter en quelque sorte le travail accompli au cours de 2007 par trois comités de travail mis sur pied par le CPQ dans la foulée du Forum des membres tenu le 31 janvier 2007, un événement qui avait pour objectif de

dégager les principaux irritants patronaux en matière de santé et de sécurité du travail.

Ces trois comités se sont respectivement penchés sur le Bureau d'évaluation médicale (BEM), sur l'admissibilité des réclamations et sur la surindemnisation. La première phase des travaux est maintenant complétée en ce que la principale problématique touchant chacun des trois sujets a été recensée, discutée et consignée dans des rapports écrits qui seront rendus publics dans quelques semaines.

UN SITE WEB PLUS DYNAMIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le CPQ rend son site Web plus dynamique afin de mieux vous informer sur les dossiers de l'heure touchant le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

La section Santé et sécurité du travail de notre site Web vous permettra de suivre dorénavant de façon régulière l'état d'avancement des principaux comités de travail à la CSST ainsi que les dossiers sur lesquels travaille la permanence du CPQ. De plus, vous continuerez à être informés de nos activités touchant la santé et la sécurité du travail.

C'est donc un incontournable pour tous ceux et celles qui s'intéressent de près à ce domaine. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur ces enjeux.

À VENIR : PETIT DÉJEUNER-CAUSERIE AVEC LA CSST



L'événement aura lieu
le vendredi 22 février 2008

7 h 30 à 9 h 30

au Hilton Bonaventure
900, rue de la Gauchetière Ouest,
Montréal

Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec
M^{me} Johanne Santarossa au
514-288-5161, poste 222

DE NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'IMPUTATION

Au cours de l'année 2007, la CSST a poursuivi son analyse de la jurisprudence de la CLP relative à l'imputation du coût des prestations et ce, dans un but d'y adapter ses orientations.

Des modifications ont été apportées aux orientations de la CSST sur la notion d'obérer injustement (article 326 LATMP) ainsi que sur le plan du handicap préexistant (article 329 LATMP). En ce qui a trait à ce dernier article, la CSST utilise, depuis le mois de mai 2007, une nouvelle table des durées maximales de consolidation.

En réponse aux désirs d'associations d'employeurs et d'employés, le CPQ organise un petit déjeuner-causerie où la CSST viendra faire le point sur ses orientations en matière d'imputation et, notamment, sur cette table des durées maximales de consolidation.

C'est donc un rendez-vous et, surtout, une occasion de poser des questions aux conférenciers sur le sujet et de vous informer dans ce domaine.

Pour vous inscrire, nous vous invitons à naviguer sur notre site Web sous la bannière « Santé et sécurité du travail, Événements ».

Performance de la Commission des relations du travail

LE CPQ CONSULTÉ PAR LA HAUTE DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU TRIBUNAL

Première d'une rencontre qui se voudrait annuelle, la Commission des relations du travail (CRT) a invité le CPQ à discuter de ses services et de sa performance au terme de cinq années d'existence.



M^e Pascale Gauthier
Conseillère juridique

Lors de cette rencontre tenue en décembre 2007, le CPQ était représenté par sa conseillère juridique, M^e Pascale Gauthier, qui était accompagnée pour l'occasion d'avocats chevronnés en matière de relations du travail. Cette délégation du CPQ a été reçue par la haute direction de la CRT.

Les représentants du CPQ ont souligné que les employeurs se disent globalement satisfaits de la performance du tribunal et ce, autant pour la rapidité que pour la qualité du service rendu.

Ils ont présenté par ailleurs à la direction de la CRT quelques propositions visant à rendre encore plus efficace l'application des lois relevant de sa compétence :

- élaborer des règles d'interprétation générales dans le cadre d'auditions en révision;
- favoriser des échéanciers plus serrés pour les poursuites d'audiences;
- améliorer le processus de nomination des commissaires;
- évaluer la pertinence de reporter le dépôt d'une ordonnance de la CRT en Cour supérieure, report qui engendre de la confusion;
- reconnaître aux employeurs le droit d'être informés de tous les motifs qui sous-tendent une plainte pour harcèlement psychologique déposée à leur endroit;
- manifester une plus grande souplesse lors de demandes de remise d'audience;
- et resserrer le rôle des conférences préparatoires et ne pas en faire une étape obligatoire.

Plus de détails à propos des observations du comité de liaison CPQ-CRT peuvent être obtenus auprès de M^e Gauthier.

EN BREF

CLP : les membres issus des associations d'employeurs débutent l'année par une rétrospective de la jurisprudence 2007

Cinq formations spécialement conçues pour les membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles (CLP) seront offertes par le CPQ au cours de l'année 2008. Pour la première de ces formations, les membres se sont penchés sur la *Rétrospective de la jurisprudence 2007*. Dispensée par M^e Luc Côté, avocat au contentieux de la CLP, cette formation a eu lieu le 25 janvier (Montréal) et le 1^{er} février dernier (Québec). Nous vous tiendrons informés des autres formations offertes en cours année.

Academos : les membres du CPQ répondent positivement

Une dizaine d'entreprises membres et une association patronale sectorielle se sont montrées intéressées par le programme de cybermentorat Academos auquel le CPQ s'est associé l'automne dernier. Il s'agit d'une excellente réponse compte tenu du fait que plusieurs autres membres du CPQ participent déjà à cette initiative qui permet d'encourager la relève, entre autres, dans des secteurs aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre. Les entreprises qui souhaitent prendre connaissance de ce programme peuvent visiter le site de l'organisme : www.academos.qc.ca

Relations du travail : une bibliothèque virtuelle voit le jour

Le CPQ informe ses membres que le ministère du Travail, en collaboration avec la Commission des relations du travail (CRT), offre un nouveau service disponible en ligne à www.corail.gouv.qc.ca. Il s'agit d'une bibliothèque virtuelle qui permet de consulter et de télécharger des conventions collectives, des ententes, des listes de conventions dans un secteur d'activité ou une région donnée, ainsi que des informations au sujet des accréditations syndicales. Les décisions et les requêtes à la CRT sont également disponibles.

Productivité et compétitivité du Canada

LE CPQ SOUMET SES RECOMMANDATIONS AU GROUPE D'ÉTUDE SUR LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE

Comment créer le climat le plus propice à l'épanouissement d'entreprises d'envergure mondiale établies au Canada? Comment placer le Canada dans la meilleure position possible pour attirer le talent, les capitaux et l'innovation? C'est à ces questions que le CPQ répondait dans le mémoire qu'il a déposé le 11 janvier dernier au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence.

Créé en juillet 2007 par le ministre fédéral de l'Industrie, ce groupe a pour mandat de se pencher sur l'investissement et la concurrence de façon générale, y compris sur la *Loi sur Investissement Canada* et sur la *Loi sur la concurrence*, le tout afin d'améliorer la productivité et la compétitivité canadiennes dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale.



Norma Kozhaya
Directrice de la
recherche et
économiste en chef

Préparé par notre directrice de la recherche et économiste en chef, Norma Kozhaya, ce mémoire contient une dizaine de recommandations. Voir l'encadré ci-contre pour une synthèse de ces recommandations. Le mémoire intégral, quant à lui, est disponible sur le site Web du CPQ.

Présidé par L. R. Wilson, le groupe d'étude est également composé de N. Murray Edwards, Isabelle Hudon, Thomas Jenkins et Brian Levitt. Son rapport devrait être soumis au ministre fédéral de l'Industrie au plus tard le 30 juin 2008. Nous vous tiendrons au courant des recommandations du CPQ qui auront été retenues.

LES RECOMMANDATIONS DU CPQ

- Abolir la *Loi sur Investissement Canada* et la remplacer par l'attribution au ministre de la Sécurité publique d'un pouvoir de bloquer un projet d'acquisition d'une entreprise canadienne par des intérêts étrangers lorsque ce projet présente une menace pour la sécurité nationale.
- Réduire le taux d'imposition des sociétés à 10 % en 2012 pour se placer dans le peloton de tête des pays de l'OCDE sur le plan de la fiscalité.
- Rendre permanent le taux d'amortissement accéléré des équipements et de la machinerie.
- Alléger le fardeau fiscal des hauts salariés afin de retenir et attirer au Canada les travailleurs hautement qualifiés et les entreprises qui emploient ce genre de travailleurs.
- Introduire un crédit d'impôt de 25 % pour les dépenses de formation structurée encourues à l'occasion de l'implantation de nouveaux investissements.
- Étendre le crédit d'impôt existant pour l'apprentissage de métiers aux métiers reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail du Québec.
- Mettre en place un programme de reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail pour augmenter l'employabilité et la mobilité des travailleurs en utilisant les fonds du régime d'assurance-emploi pour financer un tel programme.
- Abolir la clause sur le contrôle effectif étranger dans le secteur des télécommunications pour permettre une véritable concurrence, pour augmenter l'investissement dans ce secteur névralgique et pour améliorer la compétitivité du Canada.
- Augmenter graduellement la limite imposée à la propriété étrangère des transporteurs aérien nationaux, ce qui permettrait d'apporter d'importants bénéfices à l'industrie canadienne et aux voyageurs.

Intégration des immigrants au marché du travail

LE CPQ PARTICIPE AUX CONSULTATIONS DE LA FCÉE

La directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ, Norma Kozhaya, a participé le 16 janvier dernier aux consultations pancanadiennes de la Fondation canadienne d'éducation économique (FCÉE) sur l'intégration des immigrants au marché du travail. Le document de consultation proposait une amélioration de l'intégration des immigrants qui passerait par des « normes facultatives en matière de méthodes de recrutement et d'embauche ». Comme plusieurs autres participants, M^{me} Kozhaya a insisté sur l'importance du caractère facultatif de ces normes et a suggéré plutôt que l'accent soit mis sur l'amélioration de la capacité des employeurs à évaluer les compétences des travailleurs formés à l'étranger. La portion montréalaise de cette consultation était organisée par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).

Éducation des adultes

DES RECOMMANDATIONS DU CPQ FONT LEUR BOUT DE CHEMIN À TRAVERS LE CANADA

Deux recommandations formulées par le CPQ ont été inscrites dans la version finale du rapport *Vers un système efficace d'Éducation des adultes : Rapport sur une série de tables rondes régionales*, un document produit par l'organisme Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques en collaboration avec le Conseil canadien sur l'apprentissage.



Publié en novembre 2007, ce rapport faisait suite à une série de tables rondes tenues à travers le pays. Le vice-président, Politiques de développement de la main-d'œuvre du CPQ, Jacques Leblanc, a participé à la table ronde de Montréal. Deux recommandations formulées par le CPQ avaient été acceptées lors de cette table ronde. Ces recommandations ont été reprises par la suite lors de tables rondes dans l'ouest du pays. Ultimement, elles ont fait l'objet d'un consensus et ont été retenues dans le rapport final.

Les recommandations

La première recommandation du CPQ ayant été retenue portait sur l'utilisation du fonds assurance-emploi pour promouvoir le développement et la reconnaissance des compétences des travailleurs présentement en emploi.

La deuxième recommandation portait sur la possibilité d'étendre à l'échelle nationale l'initiative québécoise développée par la Commission des partenaires du marché du travail, à laquelle siège le CPQ, portant sur le « cadre de développement et de reconnaissance des compétences ». Rappelons que ce système repose sur des normes de « métiers » établies par et pour les secteurs industriels (et ce, sur une base volontaire) et donne accès aux travailleurs à un certificat d'État témoignant de leurs compétences.

Ces recommandations ont fait l'objet de discussions entre le CPQ et le ministre des Ressources humaines et du Développement social du Canada, Monte Solberg, qui était de passage au CPQ le 23 novembre 2007.

LE CPQ APPUIE VIGOREUSEMENT LE PROJET D'ENTENTE QUÉBEC-FRANCE SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le CPQ soutient vigoureusement le principe d'une entente Québec-France sur la mobilité de la main-d'œuvre et offre tout son appui au négociateur chef nommé par le gouvernement du Québec, l'ancien ministre Gil Rémillard.

« Les défis de main-d'œuvre figurent en tête de liste des facteurs touchant l'activité des entreprises québécoises. À moyen terme, une telle entente donnera un coup de pouce à nos entreprises qui peinent actuellement à relever des défis de recrutement et de rétention de travailleurs qualifiés », a réagi le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, lors de la nomination de M. Rémillard le 18 janvier dernier.



Gil Rémillard
Négociateur chef
pour le
gouvernement du
Québec

Le CPQ est confiant que cette entente éventuelle produira des résultats concrets puisqu'elle sera basée, à l'instar de la pratique européenne, sur la reconnaissance des compétences et des acquis plutôt que sur l'équivalence des diplômes.

Il est certain qu'une telle entente ne permettra pas de remédier à elle seule aux pénuries croissantes de main-d'œuvre qui se profilent à l'horizon. C'est pourquoi le CPQ félicite le gouvernement d'avoir inclus cette initiative dans une stratégie plus large de mobilité de la main-d'œuvre et d'avoir annoncé d'autres mesures comme le dépôt d'un projet de loi sur la retraite progressive, loi qui permettrait aux travailleurs de rester plus longtemps sur le marché du travail sans perdre les avantages de leur régime de retraite.

FORUM DES MEMBRES



Sam Hamad
Ministre de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale

DÉJEUNER-CAUSERIE AVEC LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, M. SAM HAMAD

Le lundi 17 mars 2008, le Conseil du patronat du Québec recevra le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, M. Sam Hamad.

L'événement, qui se déroulera à huis clos sous forme de table ronde, sera une occasion unique d'échanger des vues sur le programme de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi que d'autres enjeux relevant des responsabilités du ministre.

FAITES VITE, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !

Pour vous inscrire, veuillez visiter [la section des événements du CPQ](http://la_section_des_évenements_du_CPQ_au_www.cpq.qc.ca) au www.cpq.qc.ca.

Enquête annuelle du CPQ auprès de ses membres

LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE SOUHAITENT QUE QUÉBEC ET OTTAWA CONTIENNENT LEURS DÉPENSES

Un sondage maison mené en décembre auprès des membres du CPQ révèle qu'ils souhaitent que les gouvernements, tant provincial que fédéral, fassent du contrôle des dépenses publiques leur plus importante priorité en 2008.

Compte tenu de ce résultat, notre président Michel Kelly-Gagnon a invité les deux paliers de gouvernement à poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que la croissance des dépenses publiques ne dépasse pas la croissance de l'économie.

« Le CPQ surveillera attentivement les budgets qui seront déposés dans la première moitié de 2008 », a déclaré M. Kelly-Gagnon, lors de la publication des résultats de l'enquête le 16 janvier dernier.

Outre le contrôle des dépenses, les membres du CPQ estiment que le gouvernement du Québec doit s'atteler prioritairement à la réduction de la dette et à la réduction de l'impôt des particuliers.

Au fédéral, les répondants souhaitent à la fois une réduction de l'impôt des sociétés et des particuliers, le remboursement de la dette n'arrivant qu'au 4^e rang des priorités.

Intensification de la concurrence internationale

Notre enquête interrogeait également les dirigeants d'entreprise sur les facteurs les plus critiques quant à leur influence négative sur l'activité économique actuelle au Québec.

Sans surprise, des 18 facteurs proposés aux répondants, c'est le taux de change qui se classe au premier rang, suivi de trois facteurs liés à la disponibilité, la qualité, et au coût de la main-d'œuvre.

La surprise vient de la concurrence internationale qui fait cette année son entrée dans le top 5 alors qu'elle figurait

seulement au 9^e rang l'an dernier.

« Les gens d'affaires perçoivent actuellement une intensification de la concurrence internationale. Si nous souhaitons que nos entreprises prospèrent et se développent, nos politiques publiques devront donc leur permettre de demeurer concurrentielles par rapport à leurs compétiteurs étrangers », a commenté M. Kelly-Gagnon.

Amélioration appréciable du contexte politique canadien et du climat des relations du travail

Interrogés sur le climat socio-économique, 79 % des répondants jugent la situation bonne ou très bonne pour ce qui est des conditions économiques en général, un résultat similaire à l'an dernier.

Peu de changement également en ce qui touche le contexte politique québécois, qu'une majorité continue de trouver passable ou mauvais (56 % contre 60 % l'an dernier).

Au regard du contexte politique canadien, on note cependant un changement appréciable de la perception des gens d'affaires : 60 % le jugent maintenant bon ou très bon contre seulement 42 % l'an dernier.

L'enquête révèle par ailleurs une perception beaucoup plus positive du climat des relations du travail. Alors que seulement 47 % les trouvaient bonnes ou très bonnes à pareille date l'an dernier, ce chiffre grimpe à 65 % cette année.

Près de 100 membres du CPQ ont répondu à cette enquête et nous les remercions. Les résultats influenceront certainement sur nos interventions dans les débats publics en 2008.

Le rapport complet est disponible sur notre site Web. Une synthèse est également disponible en anglais.

DÉJEUNER-CAUSERIE AVEC LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

Les négociations d'accords de libre-échange dans les Amériques et la position du Canada dans le domaine du travail



Jean-Pierre Blackburn
Ministre du Travail et
ministre de l'Agence de
développement
économique du Canada

Le CPQ a le plaisir de s'associer au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) à l'occasion d'un déjeuner-causerie avec l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, le vendredi 29 février 2008, de 12 h à 14 h.

Le ministre exposera les enjeux internationaux reliés au travail et, notamment, l'approche du Canada en matière de travail et de commerce dans les Amériques. Il abordera, entre autres, les thèmes suivants : la politique internationale du Canada en matière de travail; le bilan de sa visite à Washington et en Amérique du Sud; le rôle du Programme du travail dans le cadre des négociations d'accords de coopération dans les Amériques.

Pour plus de détails et vous inscrire, [cliquez ici](#). Pour plus d'information, communiquez avec Benoît Lefèvre, directeur, communications et marketing du CORIM, au 514-340-9622 ou par courriel à blefevre@corim.qc.ca.